

## **MISE AU POINT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

---

**Québec, le 14 octobre 2011**

Madame, Monsieur,

Depuis le mois de juillet dernier, les marchés financiers ont connu une nouvelle période de volatilité importante, accompagnée d'une poursuite de la baisse historique des taux d'intérêt de long terme, ayant pour effet d'augmenter la dette du Régime. Cette situation aura des conséquences sur le degré de capitalisation et de solvabilité du Régime. Ce communiqué vise à faire le point sur la situation du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) dans un tel environnement et à répondre aux préoccupations légitimes des participants actifs et des retraités.

Mais avant d'aller plus loin, nous tenons à rappeler un élément important auquel nous avons fait référence lors de la forte baisse des marchés boursiers à la fin de 2008. Le Régime de retraite de l'Université du Québec dispose d'un niveau de liquidité suffisant qui lui permet de s'acquitter de toutes ses obligations. Cela signifie que le montant annuel des cotisations recueillies (les entrées de fonds) est plus élevé que les sommes requises pour le paiement des rentes, des remboursements et des frais d'administration (les sorties de fonds). Ce flux positif continuera de prévaloir pendant quelques années. Par conséquent, le Régime pourra verser les rentes promises sans devoir liquider rapidement ou à perte des placements pour faire face à ses obligations.

En ce moment, la conjoncture défavorable sur le marché financier mondial a un impact important sur l'ensemble du système économique. Les caisses de retraite sont toutes concernées par les rendements négatifs des placements. Toutefois, nous tenons à vous rappeler que les dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite protègent les retraités et ne permettent pas que les rentes en paiement soient diminuées, sauf en cas de faillite de l'employeur.

### **Gouvernance**

La bonne gouvernance du RRUQ, maintes fois citée en exemple, fait en sorte qu'en plus du Comité de retraite, des comités exécutif, de placement, de vérification et d'éthique et de déontologie s'assurent d'une saine gestion des risques tant au niveau de l'actif que du passif.

À cet égard, en 2005, afin d'améliorer la situation financière du Régime, de la flexibilité dans les prestations a été introduite tout en mettant en place de nouvelles mesures garantissant le versement de la pleine indexation dès que la situation financière du Régime le permet. Nous vous rappelons que l'indexation conditionnelle à la bonne santé financière du Régime a aussi été instaurée afin d'absorber les contrecoups d'une mauvaise conjoncture économique, le but étant ultimement d'assurer la pérennité du Régime. Si cette modification n'avait pas été apportée, le taux de cotisation serait supérieur et pourrait engendrer plus d'iniquité intergénérationnelle. Le RRUQ a

toujours voulu maintenir une cotisation la plus juste possible permettant la poursuite des bénéfices actuels à un coût raisonnable. La politique de financement du RRUQ et les résultats des placements du Régime ont fait en sorte de fixer son ratio de capitalisation au 31 décembre 2010 (96,9 %) à un niveau supérieur d'environ 8 % par rapport à ses pairs que sont les régimes de retraite des autres universités québécoises. Depuis le début de l'année, les rendements légèrement négatifs ne mettent pas en cause la capacité du Régime de verser les rentes de retraite au fur et à mesure qu'elles seront dues.

Quant à l'évaluation sur base de solvabilité (ratio de 77,3 % au 31 décembre 2010), celle-ci se veut la mesure de la capacité financière du Régime à s'acquitter de ses obligations dans l'éventualité peu probable où le Régime serait aboli. Elle nous oblige à faire l'hypothèse, peu réaliste, que les rendements d'une caisse investie en actions, en obligations, en immobilier et dans plusieurs autres classes d'actifs ne réaliseront que celui des obligations du gouvernement fédéral, soit à peine 2,75 % par année. La solvabilité n'est pas représentative de l'esprit de continuité, les universités et les villes ne sont d'ailleurs plus soumises à ce test, car elles sont considérées comme pérennes et le gouvernement québécois garantit dans les faits les créances encourues par les universités. La Loi sur les régimes complémentaires de retraite a été modifiée afin de tenir compte de ce fait.

### **Gestion des placements**

Afin de réaliser une performance pour atteindre les cibles actuarielles à long terme, le Comité de retraite s'est doté d'une politique de placement dont les objectifs se définissent comme suit :

- 1) Que l'actif du Régime soit suffisant pour assurer le versement des rentes promises et permettre l'indexation intégrale des rentes pour le service rendu à compter de 2005.
- 2) Que le rendement stabilise le taux de cotisation ou minimise la probabilité de devoir l'augmenter et, si ce taux devait malgré tout être haussé, qu'il atténue l'amplitude de l'augmentation nécessaire.

À partir de ces objectifs bien définis, le Comité de retraite s'est doté de lignes directrices qui lui permettent de se concentrer sur sa cible en termes de rendement et de risque. Pour réaliser à long terme le rendement désiré, il est nécessaire d'assumer certains risques et inévitablement d'être exposé à la fluctuation des marchés. L'impact d'une telle volatilité sur le taux de cotisation a été évalué dans le cadre d'une étude d'appariement actif/passif (Morneau Sobeco, avril 2007) qui a pris en compte le type et les caractéristiques du Régime ainsi que ses engagements financiers.

Naturellement, l'environnement actuel de grande volatilité met à l'épreuve nos convictions, mais la Politique de placement amène le Comité de placement à conserver une discipline d'investissement pour l'atteinte de ses objectifs à long terme. Notamment, les placements tels les obligations à long terme, l'immobilier et les infrastructures, doivent pour une partie significative être choisis de manière à favoriser l'appariement entre l'actif du Régime et ses engagements.

Dans le domaine du placement, il n'y a malheureusement pas de garantie, mais en se dotant d'outils tels une politique de placement et de financement, il est encourageant de constater qu'à long terme, le rendement obtenu par le Régime a largement dépassé les hypothèses actuarielles. Sur une période de 37 ans se terminant au 31 décembre 2010, le Régime a su dégager un rendement de 9,8 % alors que les hypothèses oscillaient autour de 7 % et que le taux d'inflation affichait 4,4 %. Par ailleurs, depuis l'implantation de la nouvelle formule d'indexation (janvier 2005), la performance du Régime se mesure avantagement à celle de grandes caisses canadiennes comparables de 1 milliard \$ et plus (voir tableaux 1 et 2).

**TABLEAU 1**

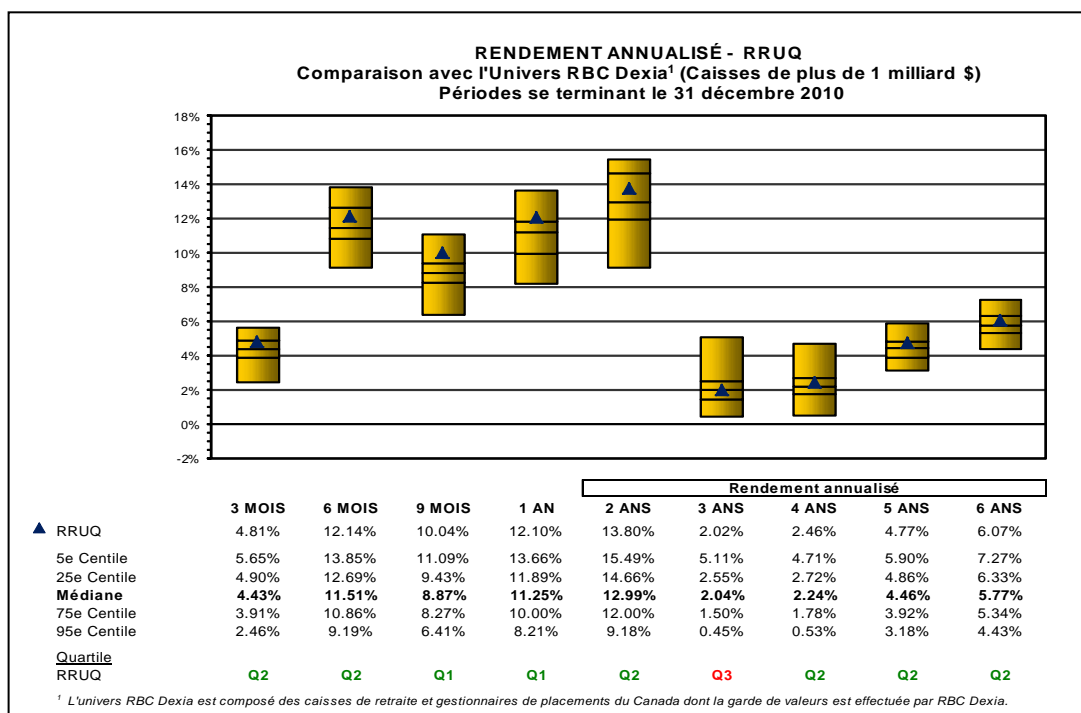
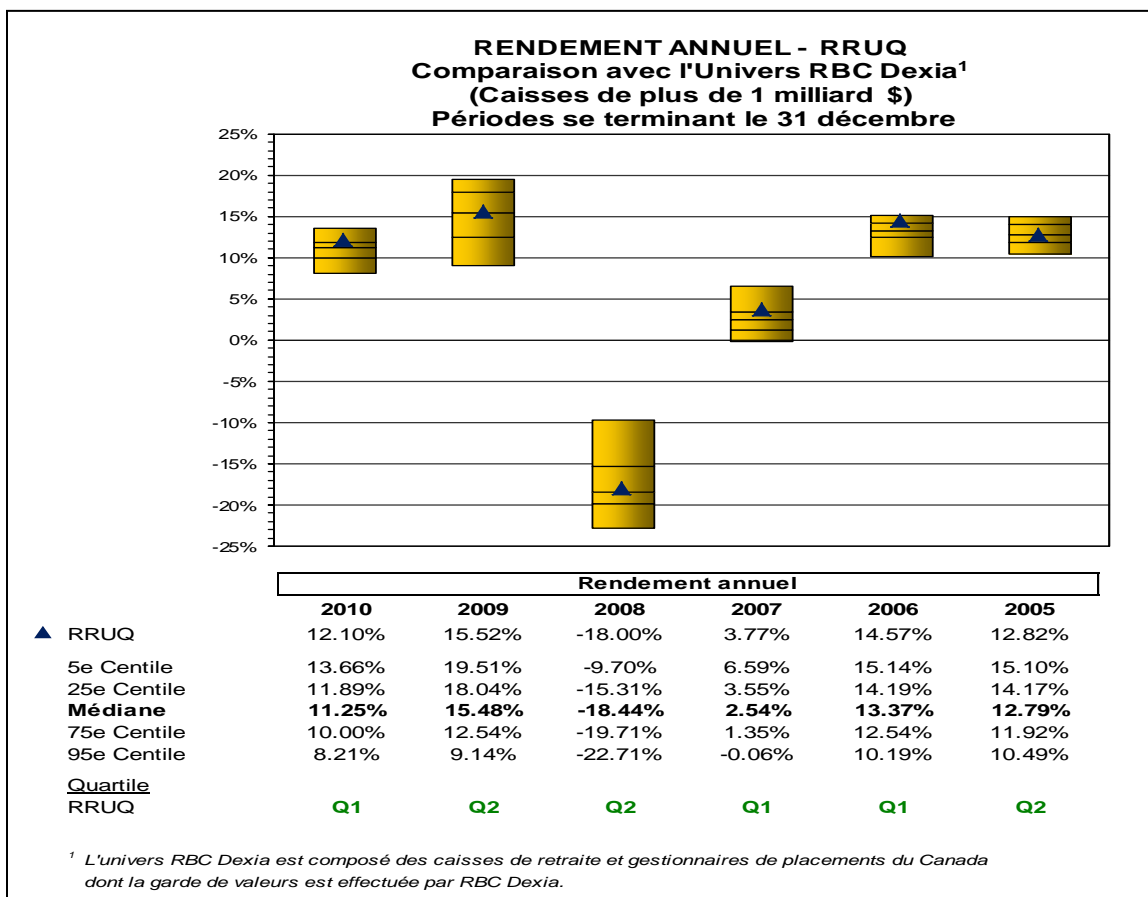


TABLEAU 2



La Politique de placement fait l'objet d'une révision au plus tard au cinquième anniversaire de son adoption. La prochaine révision débutera en 2012 et comme par le passé, le Comité de retraite cherchera à l'optimiser afin de continuer à verser les rentes telles que promises et à maintenir la cotisation des employeurs et des personnes salariées la plus stable possible tout en visant à rétablir la pleine indexation pour les personnes retraitées, pour les quelques années depuis 2005.

### Devons-nous nous inquiéter?

Avec la gouvernance en place au RRUQ, nous croyons que l'administration des bénéficiaires et la gestion de notre régime de retraite s'effectuent de manière optimale pour tous les participants. Cela dit, les rendements négatifs des marchés boursiers mondiaux ainsi que la baisse des taux d'intérêt à leur plus faible niveau ont de profondes répercussions sur le financement des régimes de retraite à prestations déterminées. La possibilité d'un rendement futur plus modeste figure aussi parmi les préoccupations. À court terme, nous avons très peu de contrôle sur ces éléments.

Depuis les dernières années, nous avons pris plusieurs mesures pour pallier à ces difficultés. Dans le futur, le Comité de retraite devra continuer à étudier d'autres moyens pour maintenir ce régime à prestations déterminées à un coût acceptable pour tous.

Notons qu'à la suite du dépôt de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2010, le taux actuel de cotisation (employés/employeurs) qui s'élève à 18,1 % sera maintenu pour trois ans, soit jusqu'à la fin de 2013.

Le RRUQ demeure un très bon régime qui fait l'envie de bien des travailleurs québécois. Les employés du réseau de l'Université du Québec font partie des 25 % de travailleurs du Québec bénéficiant encore d'un régime de retraite à prestations déterminées.

**Source :**

Richard Laflamme, Directeur général  
Régime de retraite de l'Université du Québec  
Téléphone : 418 654-3850

---

**Profil**

**LE RRUQ** est un régime à prestations déterminées. Il s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec. Au 30 septembre 2011, il était composé de 3 104 retraités, 1 363 ex-participants et 8 509 participants actifs, pour un total de 12 976 participants. L'actif du Régime est estimé à 2,349 milliards de dollars.

**N**otre promesse,  
**M**ieux garantir votre avenir